



Quand FO orchestre la censure, La Direction valide la partition !

Ce jeudi 9 février 2023 se tenait la séance du CSE MTS.

Conformément au fonctionnement de l'instance, pour chaque dossier étudié, les Organisations Syndicales ont la possibilité de lire des déclarations en lien avec le sujet évoqué. Ces déclarations sont libres et permettent à chaque élu-e, à chaque organisation, d'exposer son point de vue, sa ligne syndicale.

Ce matin, l'un des points portait sur les AGP (Accident Grave de Personnes), avec la présentation de plaquettes de prévention par la Médecine du Travail, en présence des membres de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) qui sont également élu-es CSE.

L'élu Solidaires a entamé la lecture d'une déclaration dans laquelle il relatait, entre autres, son expérience personnelle en tant que victime d'un accident grave, dans le but de rendre plus visible le risque spécifique, celui des AGP.

Contrairement à l'usage, plusieurs élus FO ont alors manifesté leur désapprobation en prétextant que le sujet les mettait mal à l'aise et qu'ils n'avaient pas été avisés de cette déclaration. Comment la CSSCT peut-elle accomplir son travail correctement si ses membres sont dans l'incapacité de supporter le simple récit de ce que vivent les salarié-es qu'ils et elles sont censé-es protéger ?

Le Secrétaire (FO) de l'instance, interrompant la lecture, a alors demandé la parole et menacé de quitter la séance si la Présidente ne faisait pas immédiatement cesser la déclaration de Solidaires. Et la Présidente, qui est aussi Directrice de la Direction Opérationnelle MTS, a obéi au Secrétaire.

Des invectives à l'adresse de Solidaires ont fusé. Face à la situation, plusieurs élu-es FO ont tenté de calmer la fronde dans leurs rangs, avant que le Secrétaire de l'instance ne fasse appel à la Présidente de séance.

Ces actes sont inadmissibles au sein d'une instance de représentation du personnel !

Ils sont inadmissibles car ils constituent une **entrave** à l'exercice du mandat de représentation du personnel de la part d'élu-es mais aussi de la part de la direction.

Ils sont inadmissibles de la part d'élu-es vis-à-vis d'autres élu-es, car ils sont le marqueur d'un **manque total de respect** pour les représentants et représentantes du personnel qui ne portent pas « la bonne étiquette syndicale ».

Et ils sont évidemment inadmissibles de la part d'élu-es qui, par ce comportement, démontre une fois encore le **mépris total qu'ils et elles ont des salarié-es** que représentent l'ensemble des personnes élues dans l'instance !

Face à cette censure orchestrée et soutenue par la direction, les élu-es Solidaires et CGT ont quitté la séance, laissant les élu-es FO, CFE-CGC et LaBase, visiblement tous et toutes d'accord avec la situation, continuer la séance.